2018 kit_média

mistralmedia
1ère régie indépendante presse & web

SENIORACTU

LE 1er QUOTIDIEN EN LIGNE 100 % SENIOR
www.senioractu.com

IDENTITÉ
Éditeur : Éditions QUADRAMEDIA
Lancement : 2003
Pôle : un site du pôle Senior de ***mistralmedia***

POSITIONNEMENT
Le 1er quotidien en ligne 100 % senior avec plus de 20 000 articles en ligne, *Senioractu.com* est une référence en matière d'actualités consacrées aux seniors, aux retraités et aux acteurs de la silver économie
> Ses articles sont régulièrement repris par Google News et Yahoo Actualités

◆ **Portail d'informations générales et pratiques pour les seniors,** *Senioractu.com* couvre l'actualité des + de 50 ans en 5 grandes rubriques :
- SANTÉ : médecine, bien-être, nutrition
- LIFESTYLE : tourisme/loisirs, habitat, Internet, culture, shopping, automobile
- Vie Pratique : argent, emploi, retraite
- ACTUALITÉS : société, social, chroniques, ...
- 4ÈME ÂGE : maisons de retraite, aides à domicile, intergénérationnel, mobilité

◆ Son **format quotidien** et la **richesse de ses articles** en font une référence en matière d'information des seniors

◆ Interactif, *Senioractu.com* envoie chaque vendredi, à plus de **29 000 abonnés, sa newsletter d'information** sur le marché des seniors et des baby-boomers en France et dans le monde

◆ **Site développé en responsive design pour une lecture sur tous les écrans,** PC, tablette et mobile

Cible : les seniors actifs

Profil *(Source éditeur)*
Femmes : 63 %
Hommes : 37 %;
Revenus foyer > 36 K€ : 60 %

45-54 ans : 16 %
55-64 : 25 %
65 et + : 23 %

Devices utilisés

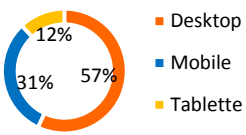

Nouvelle version du site :
Design moderne, contenus enrichis, navigation simplifiée

130 000
visiteurs uniques / mois

375 000
pages vues / mois

29 000
abonnés newsletter

contacts
01 40 02 92 40

Vivian Favro
Directeur commercial
vivian.favro@mistralmedia.fr

Maeva Paquignon
Chef de publicité
maeva.paquignon@mistralmedia.fr

restez connecté
www.senioractu.com

2018 kit_média

mistralmedia
1ère régie indépendante presse & web

SENIORACTU

www.senioractu.com

TARIFS 2018 HT / FORFAIT 1 MOIS
en RG sur tout le site

Site
Méga bannière / Giga bannière / Billboard HAUT : 1 900 €
Méga bannière / Giga Bannière / Billboard BAS : 1 600 €
Tower : 2 300 €
Habillage rubrique : 1 700 €
Publi-rédactionnel : nous consulter
Opérations spéciales : nous consulter

Newsletter
Envoi sur la totalité de la base
Wide bannière exclusive : 800 € pour 1 newsletter
2 500 € pour 4 newsletters

Ces tarifs s'entendent éléments techniques fournis par vos soins.
Les frais techniques seront facturés en sus.

CONDITIONS TARIFAIRES
Remise fidélité : 5 %
Remise nouveau client : 3 %
Dégressifs volume en CA brut :
de 5 à 10 K€ : 5 %
de 10 à 25 K€ : 10 %
> 25 K€ : 20 %
Majoration : *changement de visuel pendant la campagne, exclusion de thématique, mise en ligne express (réception du visuel moins de 2 semaines avant la mise en ligne...)*
1 contrainte : 10 % ; 2 contraintes : 20 %
3 contraintes : 30 % ; 4 contraintes : 40 %
Remise couplage sites : 10 %
Remise couplage bimédia : 25 %
Applicable sur les formats web uniquement pour les clients fidèles issus de la presse
Remise escompte financier : 2 %
Remise professionnelle : 15 %

30 éditeurs presse & web
22 rue La Fayette 75009 Paris ◆ Tél : 01 40 02 99 00 / www.mistralmedia.fr - blog.mistralmedia.fr
SAS au capital de 160 000 euros - RCS Paris B 383 541 232 00062 - Code NAF 7312Z - FR 08 383541232

2018 kit média

mistralmedia
1ère régie indépendante presse & web

SENIORACTU

www.senioractu.com

FORMATS / POIDS < 50 ko

Site
Méga bannière : 728 x 90 pixels
Giga bannière : 1 000 x 200 pixels
Billboard : 1 000 x 400 pixels
Tower : 300 x 600 pixels
Autres formats : nous consulter

Newsletter
Wide bannière exclusive : 728 x 200 pixels

ÉLÉMENTS TECHNIQUES

Fichier : gif, jpeg ou HTML5
Remise éléments : 2 semaines avant mise en ligne

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE : 1- Toute souscription d'un ordre de publicité par l'annonceur ou par un mandataire (agence de publicité ou agence média) agissant pour son compte implique son acceptation des conditions générales de vente énoncées ci-après. **ORDRES :** 2- L'ordre d'achat d'espace doit faire l'objet d'un bon de commande daté, cacheté et signé par l'annonceur ou par son mandataire et renvoyé au plus tard 5 jours avant la mise en ligne de la campagne (sauf disposition expresse sur l'ordre d'insertion). 3- Dans l'hypothèse où l'ordre de publicité est adressé à Mistral Media par un mandataire, l'annonceur doit faire parvenir à Mistral Media une attestation de mandat avant le début de la campagne.4- Toute clause d'exclusivité doit faire l'objet d'une majoration spécifique sur l'ordre de réservation sans quoi l'annonceur ne pourra se prévaloir d'un quelconque préjudice en cas de présence d'un annonceur concurrent. 5- Sauf disposition express, le choix de l'emplacement des annonces publicitaires est à la seule discrétion de Mistral Media et des supports.6- Il sera fourni à chaque fin de mise en ligne un bilan de campagne. Le client reconnaît et accepte que Mistral Media est réputée avoir atteint ses objectifs en terme de pages vues, si 95% du nombre de pages vues indiqués sur le contrat est atteint. S'il ressort du compte rendu que le nombre de pages vues n'était pas atteint, Mistral Media s'engage à insérer la publicité sur des pages du site support sur une base non exclusive, jusqu'à ce que ledit nombre soit atteint. 7-L'annonceur s'engage à fournir à Mistral Media des éléments techniques conformes aux exigences communiquées (taille, poids, format, animation et lien de redirection). La remise des éléments doit s'effectuer 7 jours avant la mise en ligne de la campagne (sauf disposition express spécifiée sur l'ordre d'insertion). Si la publicité est non conforme aux normes techniques, l'annonceur devra procéder aux modifications nécessaires dans les délais requis. 8- Dans le cas d'une remise tardive des éléments techniques, Mistral Media se réserve le droit de décaler d'autant la campagne en fonction des disponibilités des inventaires et ce, sans que le client ne puisse réclamer aucune indemnité de quelque sorte que ce soit. Par ailleurs, elle libère Mistral Media de son engagement de livrer 100% du volume commandé par l'annonceur. La remise hors-délai entrainera la facturation quand bien même la campagne n'aurait pu être en ligne. **OBLIGATIONS DE L'ANNONCEUR :** 9- L'annonceur s'engage par ailleurs à ce que le message soit identifiable, loyal, décent et non mensonger. Mistral Media se réserve le droit de refuser à tout moment toute publicité qui de quelque manière que ce soit présenterait un caractère politique, confessionnel ou contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre public ou qui serait non conforme à la réglementation en vigueur ou à la ligne éditoriale des sites. Ces refus ne constitueront en aucun cas une résiliation de l'ordre de publicité et ne sauraient donner droit à une quelconque indemnité au profit de l'annonceur. **MODIFICATION ET ANNULATION DES ORDRES :** 10- Toute demande de modification ou d'annulation de l'ordre devra être adressée par écrit à Mistral Media et ne prendra effet qu'à compter de son acceptation. 11- L'annulation ne pourra être acceptée que si elle intervient 10 jours avant la mise en ligne. Si l'annulation intervient dans les 10 jours précédant la mise en ligne de la campagne, Mistral Media réclamera une indemnité forfaitaire de 20% du montant total net HT. La non livraison des éléments techniques ou la non mise en conformité ne saurait constituer une clause d'annulation. **RECLAMATION :** 12- Toute réclamation portant sur les aspects techniques doit être transmise par lettre recommandée avec AR dans les 8 jours suivant la mise en ligne de la campagne sous peine d'irrecevabilité. Toute autre réclamation, notamment sur les retombées commerciales, l'environnement rédactionnel ou publicitaire de l'insertion, ne pourra en aucun cas être prise en compte. **REMISES :** 13- Mistral Media se réserve le droit de modifier les conditions du tarif en vigueur sous réserve d'un préavis d'un mois. Toutes remises supérieures aux conditions générales de vente incluent les conditions générales de base (volume, anticipation, new biz, fidélité, progrès et cumul des mandats). 14- REMISE DEGRESSIF VOLUME : Ne sera appliquée de façon progressive et non rétroactive (même RCS, même entité sociale) - REMISE NOUVEL ANNONCEUR : Un annonceur publicitairement absent du site support durant l'année précédente sera considéré comme un nouvel annonceur - REMISE CUMUL MANDAT : Elle s'applique dès lors qu'un mandataire centralise les ordres d'au moins deux annonceurs sur le même site support - REMISE ESCOMPTE : Elle s'applique dès lors qu'un mandataire règle la totalité de la campagne 10 jours avant la mise en ligne. - REMISE PROFESSIONNELLE : Pour les factures concernant les ordres exécutés dans le cadre d'un contrat de mandat, la remise professionnelle de 15% est appliquée sur la CA net après remises. **FACTURATION :** 15- La facturation est émise le jour de la mise en ligne de la campagne. 16- Conformément aux dispositions de la loi 93-122 du 29/01/93, l'original de la facture sera envoyé directement à l'annonceur, un exemplaire sera envoyé au mandataire. **PAIEMENT :** 17- L'annonceur est seul responsable du paiement des factures émises par Mistral Media. Tout paiement ou avance effectué par l'annonceur à son intermédiaire mandaté ne le libère pas vis-à-vis de Mistral Media. 18- Pour tout nouvel annonceur ou mandataire, le règlement sera demandé à la remise de l'ordre. L'exécution du contrat n'interviendra qu'à l'encaissement effectif du règlement. 19- Pour toute insertion inférieure à 700 € HT, le règlement se fera au comptant par chèque. Les autres factures seront réglées à 30 jours net. Les factures concernant les ordres exécutés dans le cadre d'un contrat de mandat seront réglées au plus tard à 60 jours net conformément aux dispositions de la loi 2008-776 du 04/08/08 dite LME. 20- En cas de modification donnant lieu à l'établissement d'une nouvelle facture, la date initiale de l'échéance ne sera pas modifiée. 21- Mistral Media se réserve le droit de demander le paiement avant parution pour les annonceurs ou mandataires pour lequel a été constaté des incidents ou retards de paiement, annonceurs ou mandataire dont la solvabilité semble douteuse ou non vérifiable, annonceur ou mandataire non couvert par l'assurance crédit. 22- En cas de retard de paiement, l'exécution des ordres pourra être suspendue et des pénalités seront calculées et facturées à un taux égal à trois fois le taux légal en vigueur. **LITIGES :** 23- Tout différend découlant de l'interprétation comme de l'exécution des présentes conditions générales de vente sera soumis à la compétence du Tribunal de Commerce de Paris.

Mise à jour : 11/12/2017

30 éditeurs presse & web
22 rue La Fayette 75009 Paris ◆ Tél : 01 40 02 99 00 / www.mistralmedia.fr - blog.mistralmedia.fr
SAS au capital de 160 000 euros - RCS Paris B 383 541 232 00062 - Code NAF 7312Z - FR 08 383541232